

05 mars 2014

# Le PS dit STOP à la concurrence sociale des travailleurs européens !

**Le Président du PS, Paul Magnette, veut lutter plus efficacement contre le dumping social, qui crée une concurrence déloyale entre les travailleurs européens.**

**Le PS veut notamment obliger les entreprises et les maîtres d'œuvres à payer leurs travailleurs aux conditions sociales du pays d'accueil et plus celles du pays d'origine.**

**Ainsi, un entrepreneur qui emploierait à l'avenir des travailleurs européens en Belgique devrait payer des cotisations sociales au taux belge et non au taux de leur pays d'origine.**

Une directive européenne datant de 1996 encadre aujourd'hui le détachement des travailleurs européens, c'est à dire les conditions auxquels les travailleurs peuvent aller travailler dans un autre pays d'Europe.

Pour le PS, ce texte est à l'origine d'un véritable dumping social, dont les premières victimes sont les travailleurs eux-mêmes !

Alors qu'un accord s'est dégagé en fin de semaine dernière au sein des groupes politiques du Parlement européen sur un texte interprétatif de cette directive, pour le Président du PS, Paul Magnette, « *le débat est cependant loin d'être clos!* ».

Si cet accord est un pas dans la bonne direction en permettant d'augmenter les contrôles et de garantir la responsabilité solidaire des sous-traitants dans les chantiers, il est néanmoins largement insuffisant au regard des difficultés réelles rencontrées sur le terrain, notamment en Wallonie et à Bruxelles.

Concrètement, le programme européen du PS propose ainsi que les cotisations sociales des travailleurs soient payées aux conditions du pays d'accueil et non plus celles du pays d'origine, et qu'elles soient calculées sur base du salaire réellement perçu.

Le PS propose également que les travailleurs ne puissent être détachés dans un autre pays que dans certaines conditions très strictes, et pour une période de temps limitée.

Le PS demande que, davantage qu'une interprétation des textes existants, c'est la directive de 1996 en tant que tel qui doit être modifiée.

« *J'entends d'ailleurs déposer dans les prochains jours au Sénat un projet de résolution allant dans ce sens* », conclut Paul Magnette.